



Délibération du Conseil Communautaire

- Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janailac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 /182 : (Code Nomenclature /8.5)**DATE : 18 DÉCEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Cession d'un terrain à Périgord Habitat pour le projet de création d'un terrain locatif familial**

Le nouveau SDAHGDV 2024/2029 qui sera cosigné par la Préfète de la Dordogne et le Président du Conseil Départemental actera la fermeture définitive de l'aire d'accueil de La Foresterie à Ribérac et obligera en contrepartie à aménager deux terrains locatifs familiaux (TLF).

Afin de répondre aux prescriptions du Schéma qui sont d'ordre d'intérêt général, la CCPR travaille en partenariat avec Périgord Habitat, les services de l'Etat et du Département

Un premier projet de Terrain Locatifs Familiaux se précise avec Périgord Habitat qui en réaliserait les travaux et louerait le bien.

Cependant, pour que l'équilibre financier de l'opération soit atteint, il est nécessaire que la CCPR cède gracieusement à Périgord Habitat, le bien récemment acquis à Ribérac à cet effet. Il s'agit de la maison de plain-pied située, 41 route de Périgueux 24600 Ribérac, cadastré ZC 174 d'une contenance de 3 206 m² afin d'y réaliser une opération de deux logements sociaux adaptés aux gens du voyage. Cette cession est donc effectuée dans le cadre de notre compétence Gens du Voyage, en respect des dispositions d'intérêt général relevant du SDAHGDV actuel et à venir.

De plus, la CCPR s'engage à prendre en charge en régie des travaux de terrassement et d'assainissement pour 15 000 €, soit plus précisément

- L'aménagement des parkings et aires de retournements tels que prévues dans le décret n° 2019-1478 du 26/12/2019, relatif au Terrain Locatif Familial soit : 150 m² à minima, (2x75 m² par emplacement) ;
- La création de l'accès aux futurs logements avec un revêtement prévu pour la circulation des véhicules de loisirs et utilitaires ;
- L'installation des gaines en attente depuis la route de Périgueux (RD 710) pour la connexion des futurs logements à la fibre ;
- L'installation des équipements de gestion des eaux usées adaptés et de prévoir un système de gestion des eaux pluviales sur la parcelle ;

Dans le cadre des travaux, la CCPR veillera à préserver les réseaux existants (eau, électricité et téléphonie).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité (1 abstention):

- De céder gracieusement la maison située 41 route de Périgueux 24600 Ribérac à Périgord Habitat dans le cadre de l'aménagement de deux terrains locatifs familiaux compte tenu qu'opération future contribuera aux objectifs assignés par le législateur ;
- De réaliser les travaux susvisés ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif aux formalités nécessaires à cette cession ;

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre : 0
Abstentions : 1

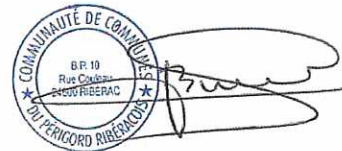
Publié le 24/12/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet



Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024
Jean-Marcel Beau

Signé électroniquement le 23/12/2024 à 15:18
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président
Le 23/12/2024 15:18:10